

Bois & Forêts de Normandie

Bulletin du Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie
édité en collaboration avec ses partenaires de la forêt privée normande

Bulletin trimestriel
N°128 - Avril 2013

Directeur de la Publication M. Xavier MORVAN

Actualités

- Le grand gibier et la gestion forestière
- Partenaires : FOGFOR de Normandie
- Témoignage d'un propriétaire sur la gestion cynégétique de ses bois
- Brèves
- Fiche technique n°128 : l'Almanach du forestier



éditorial

L'équilibre forêt – gibier : une utopie ?

Chers lecteurs et propriétaires forestiers,

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est un concept défini par le Code de l'environnement consistant « à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. » En forêt, on considère que l'équilibre est atteint lorsqu'il est possible d'effectuer une régénération (naturelle ou artificielle) sans protections.

Sur le terrain, l'application concrète de ce concept est difficile, car ce dernier fait intervenir plusieurs interlocuteurs :

- aux intérêts parfois divergents ;
- agissant à des échelles territoriales très différentes et qui ne correspondent pas forcément à l'organisation spatiale des grands animaux.

A titre d'exemple, un propriétaire disposant d'un revenu chasse élevé, aura une perception plus modérée d'un déséquilibre et une certaine tolérance vis-à-vis des dégâts observés... Au contraire, un propriétaire se réservant son droit de chasse, soucieux de renouveler une partie de sa forêt et n'ayant pas obtenu l'augmentation de bracelets qu'il avait demandée, sera forcément découragé de voir l'avenir de sa jeune et coûteuse plantation compromis suite aux abrouissements...

Ces deux cas extrêmes ne doivent pas masquer la réalité. Dans tous les cas, votre rôle et votre mission en tant que propriétaire restent de pratiquer une gestion forestière durable et pérenne. La biodiversité et les grands animaux font partie intégrante de cette gestion durable. La présence de gibier ne doit cependant pas pénaliser les autres fonctions, notamment celle de la production qui constitue le moteur économique de la forêt.

Le constat est pourtant clair : ces trente dernières années, on a assisté à une progression spectaculaire des populations de grand gibier. L'impact des cervidés préoccupe de plus en plus les sylviculteurs que nous sommes et le déséquilibre forêt-gibier est régulièrement mis en avant, avec la disparition progressive des aides à l'investissement, pour justifier un renouvellement insuffisant de la ressource forestière. Dans certains secteurs, la pression est devenue intolérable pour qui veut faire de la sylviculture.

En plus de pratiques sylvicoles compatibles avec la grande faune, il conviendrait donc de rendre le plan de chasse, seul véritable outil de régulation existant, plus opérationnel en :

- mettant en œuvre des systèmes objectifs d'évaluation des dégâts, reconnus par tous les partenaires ;
- améliorant la représentation des forestiers dans les différentes instances ;
- s'assurant que les plans de chasse soient respectés.

Cet équilibre forêt-gibier ne pourra être atteint sans une concertation étroite entre tous les partenaires concernés et, à ce titre, il est impératif de conserver et de renforcer les liens existants entre propriétaires forestiers et chasseurs.

C'est pourquoi les Fédérations Départementales de la Chasse normandes seront logiquement invitées avec nos autres partenaires à l'inauguration des nouveaux locaux du siège du CRPF de Normandie à l'automne prochain.

Louis-René de LESQUEN,
Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie



CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ
FORESTIÈRE DE NORMANDIE
1, rue Georges Clémenceau - BP 20600
76235 BOIS-GUILLAUME cedex
Tél. : 02 35 12 25 80 - Fax : 02 35 12 25 81
normandie@crpf.fr
Site internet : www.crpf.fr

Avec la participation financière
de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de Basse-Normandie



Gestion forestière et grand gibier

Quelques rappels sur l'histoire et le fonctionnement du Plan de Chasse

Le plan de chasse a été introduit en France dans les années 60 à la demande de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG). Prévu à l'origine pour les espèces de grand gibier (à l'exception du sanglier), il s'est mis progressivement en place département par département et espèce par espèce. Il a été instauré pour éviter la disparition d'espèces menacées par des prélèvements excessifs. Il a ensuite été étendu à d'autres animaux (sanglier, lièvre, perdrix,...)

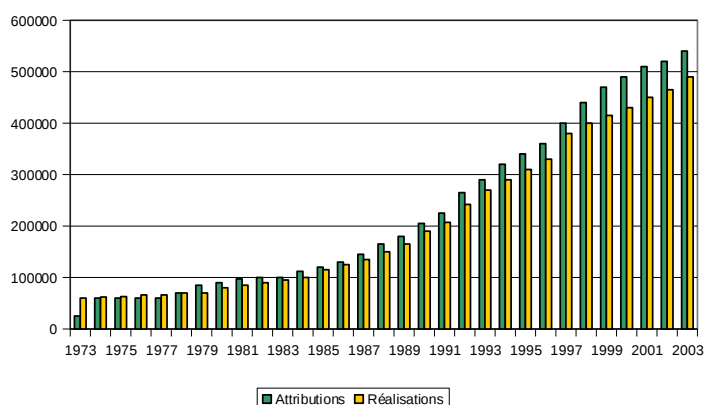
Sur le principe, le plan de chasse détermine, sur un territoire donné et pour chacune des espèces concernées, « le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever » (article L. 425-6 du Code de l'environnement).

Chaque année, le Préfet fixe le nombre global d'animaux à prélever à l'échelle du département, après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS). Les plans de chasse individuels sont ensuite déclinés par territoire. En cas de désaccord sur le nombre d'animaux attribués, le demandeur a la possibilité de faire un recours gracieux auprès du Préfet. Les propriétaires forestiers privés peuvent être appuyés dans leur demande par les représentants élus du CRPF et les Syndicats de Forestiers Privés.

Seuls les bénéficiaires du droit de chasse sur un territoire peuvent réaliser le plan de chasse. Chaque animal prélevé doit être identifié par un bracelet délivré par la Fédération Départementale des Chasseurs.

Suite à la disparition des principaux prédateurs naturels de nos grands animaux, le chasseur est devenu l'arbitre et l'indispensable régulateur de ces espèces.

Evolution annuelle du tableau de chasse national pour le chevreuil entre 1973 et 2003



Le constat actuel : une densité trop élevée

Aujourd'hui, les objectifs initialement fixés par l'instauration du plan de chasse semblent remplis. Prévu pour une gestion de la pénurie, l'outil peine à assurer une gestion équilibrée de surpopulations locales.

Sur le plan national, au cours des 20 dernières années, les tableaux de chasse annuels de chevreuils et de sangliers ont été multipliés au moins par 6 et celui des cerfs par 4. Parallèlement, sur la même période, on compte une diminution de 30% du nombre des chasseurs.

Ainsi, dans de nombreux secteurs, l'équilibre entre forêt et gibier, appelé équilibre sylvo-cynégétique*, apparaît rompu.

Les conséquences d'un déséquilibre

Cette augmentation des populations de grands animaux a des conséquences multiples, qui dépassent largement le seul milieu forestier :

- les dégâts de gibier sur parcelles agricoles ne cessent de croître, entraînant une hausse des indemnités accordées (plus de 20 millions d'euros chaque année) ;
- les risques sanitaires peuvent devenir préoccupants (par exemple, cas d'animaux atteints de tuberculose bovine transmissible à l'homme) ;
- la sécurité routière est impactée (collisions et accidents provoqués par des animaux sauvages) ;
- les dégâts sur les peuplements forestiers par les cervidés (et parfois le sanglier sur plantations) sont de plus en plus fréquents.

Un déséquilibre marqué est souvent l'une des causes du renouvellement insuffisant de nos forêts.

Une pression du gibier trop élevée peut entraîner l'échec d'une régénération naturelle. Dans le cas des reboisements artificiels, cela peut avoir de lourds impacts sur le coût des travaux. De manière générale, on estime qu'une régénération (naturelle ou artificielle) avec protections coûte au moins deux fois plus cher qu'un renouvellement non protégé. Dans de nombreux secteurs de Normandie et pour la majorité des essences, l'installation de protections se révèle à l'heure actuelle indispensable pour assurer l'avenir du peuplement (quantité et qualité des tiges).

Equilibre sylvo-cynégétique ou équilibre forêt-gibier (in Vocabulaire forestier, IDF – 2011) : Bonne adéquation entre les populations de grands animaux herbivores vivants en forêt et le milieu forestier qui les abrite. Cet équilibre est considéré comme atteint lorsqu'il est possible de régénérer naturellement une essence en place sans protection artificielle et sans porter atteinte à la capacité de perpétuation de ces populations.

Pour en savoir plus :

- rapport de mission CGEDD – CGAAER sur les dégâts de grand gibier – janvier 2012, téléchargeable à l'adresse suivante : <http://agriculture.gouv.fr/rapport-de-mission-cgedd-cgaaer-sur-les-degats-de-grand-gibier-janvier-2012>
- « Forêt Entreprise n°210 », à paraître, bientôt disponible sur : <http://www.foretpriveefrancaise.com/publications-750.html>

er : à la recherche d'un équilibre



La chasse, une activité importante en Normandie et une source de revenus non négligeable pour le propriétaire

Comme l'a démontré l'enquête RESOFOP menée en 2011, la chasse occupe une place très importante en Normandie (voir « Bois-&Forêts de Normandie » n°123). En effet, lorsque l'on interroge les propriétaires sur la conception et la perception de leur forêt, on constate que les deux régions Normandes se singularisent par l'importance donnée à l'activité cynégétique. Cela reflète bien le contexte Normand où l'équilibre sylvo-cynégétique est un sujet sensible : la chasse occupe une place importante, qu'elle soit considérée comme un loisir et/ou une source de revenus.

Contrairement aux cycles forestiers plutôt longs, qui peuvent occasionner des « à-coups » financiers importants, que ce soit en terme de recettes (coupes) ou de dépenses (reboisements et entretiens), un loyer lié à la chasse a l'avantage de générer des revenus réguliers et parfois conséquents.

Comme précisé plus haut, l'activité cynégétique peut toutefois constituer un frein à la mobilisation des bois et au renouvellement de certains peuplements : un non-sens quand on considère que les coupes augmentent globalement la capacité d'accueil du gibier.



Une forêt gérée pour un meilleur potentiel cynégétique

La sylviculture permet d'améliorer les capacités nutritionnelles des forêts et d'atténuer les dégâts liés au gibier.

Cependant à gestion sylvicole égale, toutes les forêts ne présentent pas les mêmes capacités d'accueil naturelles - notamment en fonction de la qualité des sols - auxquelles il convient d'adapter le niveau de population. Chaque espèce a ses préférences alimentaires : essentiellement plantes herbacées pour le cerf et ronces pour le chevreuil.

Rappel de quelques principes sylvicoles :

- La diversité des peuplements, des essences, des âges doit être favorisée autant que possible ; sans tomber dans l'excès du « timbre poste », les unités de gestion devant permettre une exploitation rationnelle (2 à 4 hectares minimum). La diversité des milieux augmente l'offre alimentaire et dilue la pression.
- L'éclaircie dynamique et régulière des peuplements est nécessaire à la croissance et la pérennité des peuplements forestiers, mais également indispensable sur un plan cynégétique. Elle augmente l'éclaircissement au sol et le développement du sous-étage, apportant à la fois gîte et nourriture.
- Les cloisonnements sylvicoles et d'exploitation, indispensables pour la gestion des bois, améliorent la visibilité pour la sécurité de tir. De plus, ils augmentent l'offre alimentaire pour le gibier, en créant des effets de lisière.
- La végétation d'accompagnement dans les jeunes peuplements, doit être maîtrisée sans toutefois l'éliminer totalement. Elle permet d'éduquer et de protéger les jeunes arbres tout en augmentant la capacité d'accueil pour le gibier.

Toutes ces actions sylvicoles doivent être menées en parallèle d'une gestion des populations de grands animaux, notamment par la réalisation du plan de chasse.



Implication et dialogue

Chasseurs ou non, tous les propriétaires sont concernés par la gestion du gibier. L'implication du propriétaire revêt d'autant plus d'importance qu'il a choisi de louer son territoire de chasse à un tiers. Alors, forestier et chasseur doivent se tenir respectivement informés : les dégâts constatés, les projets sylvicoles, l'état de la population, la réalisation du plan de chasse, etc... A défaut d'une demande de plan de chasse émanant du propriétaire lui-même, il convient à minima que cette demande soit signée conjointement. Le dialogue doit être maintenu et les engagements de chacun respectés.

En cas de location du territoire, il est indispensable d'établir un bail de chasse qui pourra, en plus des renseignements habituels (surface, durée, prix,...), préciser certaines clauses particulières comme un prélèvement minimum à effectuer ou une répartition des sexes à respecter.



FOGEFOR DE NORMANDIE Formation à la GEstion FORestière

Le FOGFOR est une association loi de 1901 qui réunit l'ensemble des organismes professionnels de la forêt privée normande. Son objectif est de former les propriétaires privés à la gestion durable de leur forêt. Les deux Régions Normandes soutiennent financièrement cette formation.

Depuis 1984, plus de 20 000 propriétaires forestiers se sont formés grâce au FOGFOR en France.

En Normandie, 19 cycles se sont succédés et ont permis à plus de 670 d'entre vous d'acquérir les bases de la gestion forestière.



Témoignage de M. Jacques LEBERT, stagiaire ayant suivi le cycle de formation 2012 :

Après une expérience de gestion forestière durant 8 ans dans le centre de la France, j'ai eu l'opportunité, 40 ans après, de revenir à cette activité dont j'avais gardé une certaine nostalgie. Mon frère constituant un patrimoine optimisé fiscalement pour ses enfants, je lui ai trouvé une forêt de 31 ha à proximité d'Evreux qu'il a acquise en 2011. J'ai insisté sur le fait que la gestion

forestière sérieuse et pluri-générationnelle est aussi importante que l'optimisation fiscale pour ce type de patrimoine. Par goût, j'en ai pris la gestion.

La visite sur place d'un technicien du CRPF de Normandie m'a fait prendre conscience que mes connaissances étaient principalement empiriques et relatives à l'environnement où j'avais exercé. Le technicien m'a donné des conseils utiles et m'a informé de la formation FOGFOR ; la qualité des échanges m'a motivé à m'y inscrire.

Mes objectifs étaient d'avoir des connaissances pour gérer au mieux et transmettre à mes neveux un peu de savoir et d'expérience.

La 1^{ère} réunion FOGFOR m'a permis de comprendre que chaque session traite d'un sujet bien défini et complémentaire des autres et que l'ensemble forme un tout cohérent. Cela s'est vérifié au cours de ce cycle de formation, que j'ai pu suivre régulièrement avec intérêt et plaisir.

Eclairé par cette formation et aidé par la documentation complète fournie, j'ai mieux compris la forêt dont j'ai pris la charge, ce qu'elle était et pourquoi définir un objectif global et les moyens d'y parvenir. J'ai découvert l'environnement social et économique de ce secteur avec ses contraintes et ses perspectives. Par ailleurs, sur le plan intellectuel et affectif, j'ai eu le plaisir d'apprendre, de rencontrer des personnes, notamment des professionnels et d'échanger avec elles sur un sujet qui m'intéresse.

Comme « il faut battre le fer quand il est chaud », j'ai replanté au printemps 2012 soixante-dix ares et j'ai engagé des travaux d'entretien. Je prépare actuellement avec mon gestionnaire le renouvellement du PSG. J'ai rédigé un mémo détaillé des objectifs et des actions que je pense nécessaires sur les 15 prochaines années ; je n'aurais pas su le faire il y a un an. Je constitue également un fichier de chaque parcelle, dans le souci de transmettre au mieux ce patrimoine à mes neveux.

Un an après, ce qui était une nostalgie est devenu une satisfaction.



Le FOGFOR : une formule de formation simple et pratique !
Inscrivez vous pour le prochain cycle : 12 réunions entre septembre 2013 et juin 2014.
Bulletin d'inscription ci-joint à envoyer au FOGFOR de Normandie
C.R.P.F. de Normandie
Cap Madrillet - Bât. B
125 avenue Edmund Halley
76 800 ST-ETIENNE-du-ROUVRAY





Monsieur Hubert LE BERTRE, gérant d'un Groupement Foncier Rural (GFR) en Seine-Maritime, a bien voulu répondre à quelques questions sur la gestion cynégétique des terrains dont il s'occupe.

En quelques mots, pouvez-vous nous donner les caractéristiques principales de la forêt du GFR ?

Notre GFR a une surface de 150 ha dont près de 60 % en forêt, le reste étant occupé par de la plaine. La constitution du GFR nous a évité de diviser la propriété. La chasse est louée comme un tout : plaine et forêt. La forêt est certifiée PEFC.

Les peuplements résineux se limitent à 14 % de la surface ; ils sont en cours de renouvellement.

Les peuplements feuillus sont à majorité de chênes issus de traitements en TSF (et donc de médiocre qualité) ; leur renouvellement commence.

Près de 15 % de la surface forestière est constituée de peuplements de moins de 10 ans (notamment sur d'anciens herbages), avec un doublement prévu de ces jeunes peuplements dans les deux à trois prochaines années.

Etes-vous chasseur et/ou louez-vous le territoire de chasse ?

Aucun associé du groupement n'est chasseur, ce qui nous a conduit à louer depuis de nombreuses années le territoire de chasse.

Quelles sont les espèces chassées sur la propriété ?

Dans le bois : chevreuil et sanglier d'une part, bécasse, faisan vénéré et pigeon. Il n'y a pas de grands ongulés. Les sangliers, qui ont été longtemps de passage, tendent à devenir résidents.

En plaine : lièvre et perdreau.

Chaque année, comment établissez-vous la demande de plan de chasse et qui la signe ?

En pratique, les chasseurs agissent seuls tant que la pression du gibier reste supportable. Il est d'ailleurs prévu au bail une consultation préalable sur le nombre de bracelets.

Dans votre cas, estimez-vous que la chasse est un frein à la sylviculture ? A titre d'exemple, réalisez-vous des reboisements dans des conditions économiques qui vous paraissent satisfaisantes ?

On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre ! Une bonne chasse veut dire présence de gibier. La pose de protections double, certes, le coût d'une plantation, mais reste modeste par rapport au revenu de la chasse. La principale contrainte nous semble être l'acceptation « psychologique » par les chasseurs de la poursuite des travaux forestiers pendant la saison de chasse, alors qu'il a été démontré que ces travaux font bouger le gibier pendant leur déroulement, voire pendant quelques jours, guère plus.

Autre aspect : les chasseurs peuvent s'inquiéter de la présence d'un excès de parcelles coupées à blanc. Dans les faits, on y constate une présence accrue de chevreuils, et ce seront les futurs ronciers pour sangliers ! Une sylviculture dynamique est favorable à la chasse, ce qui n'est pas toujours perçu comme tel...

En pratique, notre *modus vivendi* est d'éviter, autant que faire se peut, les travaux lourds (notamment l'abattage et le débardage) en saison de chasse et contractuellement d'interdire la présence des affouagistes dans la semaine précédant chaque chasse...

Adoptez-vous des pratiques sylvicoles spécifiques pour répondre aux enjeux cynégétiques ?

Outre la modulation dans le temps des travaux (cf. réponse précédente), nous pratiquons une sylviculture en patchwork : plutôt que de renouveler 4 ha d'un seul tenant, pourquoi ne pas répartir ces renouvellements sur deux ou trois parcelles ?

Nous privilégions dans ces jeunes peuplements les interventions manuelles sur la ligne plutôt que des gyro-broyages : cela gaine mieux les jeunes plants et maintient un environnement dense où réside le gibier. Nous veillons aussi à maintenir, voire accroître la diversité



des essences ce qui est favorable à la biodiversité et donc au cortège faunistique et floristique associé.

Concernant les résineux (que n'aiment pas beaucoup les chasseurs au stade adulte), nous n'augmentons pas leur proportion et favorisons une sylviculture dynamique, maintenant un sous-étage bien doté en ronces et fougères.

Concernant le réseau d'allées forestières, nos besoins convergent complètement :

- un réseau dense d'allées permet une bonne surveillance de tout le massif tant sur le plan cynégétique que forestier,
- les belles allées de tir sont des allées larges : ce sont aussi celles qui sècheront mieux au soleil et où les graminées donnent de la nourriture au gibier.

Même si certains de nos chasseurs considèrent notre bois comme un peu trop propre à leur goût, nous pensons que les actions ci-dessus sont de nature à maintenir la qualité de la chasse. Ils n'ont pas toujours conscience que les ronciers d'aujourd'hui, même si on n'y fait rien, disparaîtront à terme avec le développement des bouleaux, trembles, saules marsaults ou sorbiers : il faut donc les régénérer ailleurs en les associant au renouvellement des peuplements.

NATURA 2000

Le 28 février dernier a eu lieu en forêt de Conches-Breteuil (27) la dernière phase de travaux de réhabilitation de la mare forestière de la Noëtte. Le curage effectué lui a redonné de la profondeur, les boues exportées ont été déposées temporairement sur les bords pour favoriser le retour des amphibiens. Des arbres ont été abattus pour plus de luminosité mais aussi pour freiner le comblement de la mare. Il s'agit du premier contrat forestier Natura 2000 sur le site « Etangs et mares des forêts de Conche-Breteuil ».



TRIBUNE LIBRE

Jean-Marie LECLERCQ, Directeur de l'interprofession ProfessionsBois en Basse-Normandie a souhaité profiter de la thématique de ce numéro pour partager son point de vue.

« La filière aval s'inquiète du déficit de renouvellement de la forêt privée. Les causes sont identifiées, et parmi elles, le fameux déséquilibre forêt-gibier dont on parle depuis des décennies sans avoir trouvé de solutions pour l'établir. Créons un véritable lien entre la forêt et le chevreuil.

Proposons aux Préfets de monnayer deux chapitres avec des bracelets de chevreuils :

- le reboisement avec une prime d'un bracelet de chevreuil pendant 3 ans par hectare planté,
- le Document de Gestion Durable (DGD) volontaire avec une prime d'un bracelet de chevreuil pendant 5 ans pour tout DGD volontaire.

Il n'y a pas de politique sans levier. Et ce levier proposé, concret, immédiat et palpable joue deux fois gagnant : s'il est intelligemment mis en place, il réglera les populations et il incitera à la gestion économique et dynamique de la forêt.

Il sera la base d'une gestion intégrée du gibier à la forêt, et se substituera aux deux gestions séparées, de populations et forestières, dont on fait le constat aujourd'hui. »



LE SIÈGE DU CRPF DE NORMANDIE DÉMÉNAGE !

Le Président Louis-René de LESQUEN ainsi que l'ensemble des représentants du Conseil de Centre, ont le plaisir de vous faire connaître le déménagement du siège du CRPF de Normandie. A compter du 3 juin 2013, merci de nous adresser toutes vos correspondances à l'adresse suivante :

Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie,
Copropropriété Cap-Madrillet, bât. B,
125, avenue Edmund Halley,
76 800 Saint-Etienne-du-Rouvray
Tél : 02 35 12 25 80
mail : normandie@crpf.fr

Le nouveau siège :

- permet une accessibilité plus aisée pour l'ensemble des Normands, en périphérie Sud de l'Agglomération de Rouen,
- dispose d'une localisation à l'orée de la Forêt du Rouvray, au cœur du Technopôle du Madrillet, à proximité immédiate du Pôle d'excellence Eco-construction ECOPOLIS,
- met en œuvre un bâtiment plus économe (Bureaux Basse Consommation, Haute Performance Énergétique, isolation par l'extérieur), accessible aux personnes à mobilité réduite et une insertion paysagère de qualité,
- constitue un plateau privatif de 298m² de surface utile en rez-de-chaussée, aménageant des espaces de travail conviviaux et plus fonctionnels.

Cette acquisition s'intègre dans la stratégie immobilière du Centre National de la Propriété Forestière encadrée par le Ministère chargé du Budget et les services de France Domaine.

BILAN DU DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ DES FÔRETS POUR L'ANNÉE 2012

Le bilan 2012 de la santé de la forêt en Normandie est disponible sur le site Internet du CRPF de Normandie à l'adresse suivante :

http://www.crpf.fr/admin/fichier/documentation/DSF_Normandie_4Pages_2012.pdf

Calendrier prévisionnel des prochaines réunions de vulgarisation

Date	Thème	Localisation
VENDREDI 5 AVRIL	Gestion d'une petite propriété - CRPF	Seine-Maritime (76)
SAMEDI 6 AVRIL	Gestion du Chêne en futaie irrégulière - CRPF	La Neuve-Lyre (27)
VENDREDI 12 AVRIL	Assemblée générale - SFP 27	Eure (27)
SAMEDI 13 AVRIL	Assemblée générale - SFP 14-50	Saint-Romphaire (50)
VENDREDI 19 AVRIL	Suivi des jeunes peuplements - CRPF	Calvados (14)
SAMEDI 20 AVRIL	Assemblée générale - SPFS 61	Orne (61)
SAMEDI 20 AVRIL	Assemblée générale - SFP 76	Seine-Maritime (76)
VENDREDI 24 MAI	Equilibre sylvo-cynégétique - CRPF	Orne (61)
VENDREDI 7 JUIN	Intensification des éclaircies - CETEF Bas-Normands	Saint-Omer (14)
SAMEDI 8 JUIN	Organisation d'un chantier d'exploitation - CETEF Haute-Normandie	Haute-Normandie
VENDREDI 14 JUIN	Sylviculture du Mélèze - CRPF	Manche (50)
VENDREDI 14 JUIN	Matériel électroportatif - CETEF Haute-Normandie	Mesnières (76)
VENDREDI 28 JUIN	Suivi des jeunes peuplements - CRPF	Seine-Maritime (76)